

**Rapport public réalisé en application
de l'article L. 221-5 du code monétaire et financier**

**Emploi des ressources collectées au titre du livret A
et du livret de développement durable et solidaire
et non centralisées auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts**

Aux termes de la loi (article L. 221-5 du code monétaire et financier) et de ses mesures d'application, les banques distribuant le livret A ou le livret de développement durable et solidaire (LDDS) rendent public annuellement un rapport présentant l'emploi des ressources collectées au titre de ces deux livrets et qui ne sont pas centralisées à la Caisse des Dépôts.

Les ressources et emplois de ces livrets d'épargne en 2022, 2023 et 2024 se présentent comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| RESSOURCES | | | |
| Encours totaux de livret A + LDDS | 77 011 | 79 562 | 81 636 |
| - Dont encours centralisés | 61 416 | 60 228 | 58 492 |
| - Dont encours non centralisés | 15 595 | 19 334 | 23 144 |
| EMPLOIS | | | |
| Encours de prêts aux petites et moyennes entreprises | 12 169 | 11 506 | 10 564 |
| Encours total des financements destinés aux projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique | 13 423 | 14 700 | 15 307 |
| Encours total des financements destinés à financer les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) | 1 422 | 1 507 | 1 465 |

Pour La Banque Postale, les encours des livrets A et des LDDS non centralisés auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts représentaient à fin 2024 23,14 milliards d'euros, soit un peu plus de 28 % des encours globaux de ces livrets détenus par les clients de la banque.

Ces encours sont inscrits au bilan de La Banque Postale.

En termes d'emplois, les prêts destinés aux TPE et PME s'élevaient fin 2024 à 10,56 milliards d'euros, les financements de projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique représentaient 15,31 milliards d'euros et les financements attribués aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)¹ s'élevaient à 1,46 milliard d'euros.

En proportion des encours de livret A et LDDS non centralisés, ces emplois étaient les suivants à fin 2024 :

- les prêts aux TPE et PME représentaient 45,6 % des encours ;
- les financements de projets contribuant à la transition énergétique représentaient 66,1 % des encours ;
- les financements d'entreprises de l'ESS représentaient 6,3 % des encours.

¹ La liste des entreprises relevant de l'ESS est tenue par les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et figure sur le site de l'Observatoire national de l'ESS (<https://ess-france.org/fr/la-liste-des-entreprises-de-less>).

Les pourcentages d'emplois pour les financements de projets contribuant à la transition énergétique et au financement des entreprises de l'ESS sont supérieurs aux obligations réglementaires, qui sont respectivement de 10 % et 5 %.

Concernant les encours de prêts aux TPE et PME, le pourcentage est inférieur au seuil réglementaire (80%). Il est précisé que depuis 2018, La Banque Postale, qui centralisait auparavant la totalité des dépôts des livrets A et des LDDS auprès de la Caisse des Dépôts, est inscrite dans une trajectoire décennale de décentralisation de ces dépôts dans le cadre d'une convergence globale des taux de centralisation à 59,5%. Pour l'année 2024, cette évolution s'est traduite par un accroissement de 3,8 milliards d'euros des encours décentralisés inscrits au bilan de La Banque Postale.

Il est précisé ici que La Banque Postale ne déclare dans ce document annuel que les financements qui peuvent être de façon démontrable (piste d'audit) attribués aux trois objets de financements précités.